

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Aujourd'hui, deux septembre deux mil vingt-deux, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi huit septembre deux mil vingt-deux à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire–
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Demande d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie –
- 6) Signature d'une convention de gestion avec l'ALEF –
- 7) Réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques – SDIRVE – à l'échelle de l'Alsace du Nord – Mission confiée au PETR d'Alsace du Nord –
- 8) Versement d'une subvention au Basket Club pour les déplacements hors département –
- 9) Versement d'une subvention à l'Association Espace W –
- 10) Adhésion au second groupement de commandes du Centre de Gestion pour la reliure des actes –
- 11) Signature d'une convention pour la mise à disposition de l'archiviste itinérante du Centre de Gestion pour une mission de « maintenance annuelle » -
- 12) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire –
- 13) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité –
- 14) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	MUGLER Christelle – ACKER Dominique – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FORR Bernard – FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	RICK Stéphane a donné procuration à JUNG Didier – VATRY Edwige a donné procuration à ALBECKER Bernard.

Le quorum est atteint.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Véronique FOURNAISE est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

- 01/07/2022 : Point CCBZ- Caisse d'Allocations Familiales : coordination et compétence
Fête de fin d'année des P'tits Loups
Conseil Municipal des Enfants
- 02/07/2022 : Rangement cabanes à lecture et pique-nique avec le Conseil Municipal des Enfants
- 04/07/2022 : Soirée open air au restaurant Belle Vue en faveur de gym après cancer
Réunion de l'Amicale des maires à BRUMATH
- 05/07/2022 : Webinaire / bruit organisé par l'Amicale des Maires
Anniversaire VOLTZ René – 95 ans
Rendez-vous avec un nouvel arrivant à Weyersheim
Commission administrative
- 06/07/2022 : Signature notaire / CCBZ

Réunion à la résidence séniors / activités séniors
Rendez-vous avec Marc MAUDUIT : commission enfance

07/07/2022 : Bureau syndical PETR

08/07/2022 : PETR commission Scot (Schéma de Cohérence Territoriale)
Repas avec les bénévoles du Trait d'Union

12/07/2022 : Commission administrative

13/07/2022 : Grand Est - réunion REME (Réseau Express Métropolitain Européen)
Réunion à la CCBZ / Caisse d'Allocations Familiales
Cérémonie du 14 juillet au Monument aux morts

18/07/2022 : Commission marché local

19/07/2022 : Rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France au sujet des dossiers WOLF et SENDEL
Rendez-vous à la maison de retraite la Solidarité à HOERDT - >activités résidence séniors
Réunion avec les agents du service technique
Rendez-vous avec Anthony KIEGER

20/07/2022 : Rendez-vous avec Marc MAUDUIT et Denis RIEDINGER /politique petite enfance

23/07/2022 : Inauguration stade de foot de WEITBRUCH

26/07/2022 : Commission administrative

27/07/2022 : Tournée fleurissement

30/07/2022 : Mariage Damien WALZ / Cécile WELLER

01/08/2022 : Entretien apprentie CAP AEPE

02/08/2022 : Rendez-vous avec les propriétaires du terrain Rue de Kilstett

04/08/2022 : Rendez-vous avec Monsieur DURST – Conseiller aux Décideurs Locaux – en vue de la prospective financière

06/08/2022 : Mariage Freddy FRANK / Anne ROEHLI

08/08/2022 : Rendez-vous avec Monsieur KNOLL/ SCCV La Chapelle

09/08/2022 : Rendez-vous avec Monsieur KISTLER au sujet d'un terrain quai de la Zorn
Commission administrative

10/08/2022 : Anniversaire Monsieur OTTERMATT - 80 ans

11/08/2022 : Entretien d'embauche - Madame Sarah ZILLIOX

13/08/2022 : Baptême Maël STEPHAN

16/08/2022 : Anniversaire Madame Alice KRAUTH - 90 ans

17/08/2022 : Réunion à la résidence seniors – convention tripartite
Commission marché local

19/08/2022 : Rendez-vous avec Madame HILD au sujet d'un dossier d'urbanisme
Anniversaire Madame Marie Odile GARY - 80 ans

20/08/2022 : Réunion marché local, sur place, avec les commerçants

23/08/2022 : Commission administrative

24/08/2022 : Rendez-vous avec Monsieur DURST - Conseiller aux Décideurs Locaux – en vue de la prospective financière
Rendez-vous avec Mme JUNG – taxis

26/08/2022 : Rendez-vous au sujet terrain rue de Kilstett

03/09/2022 : Inauguration marché local
Mariage Vincent OLIVEIRA / Louise KIEFFER

05/09/2022 : Grand est - réunion REME
Commission administrative
Assemblée Générale de la Société Sportive de WEYERSHEIM

08/09/2022 : Réunion avec les riverains rue de la Dime
Bureau syndical PETR

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions

Didier WINTER-KNECHT

Etats des travaux dans nos bâtiments :

Ecole primaire Baldung-Grien : dans trois salles de classe remplacement des anciens vidéo projecteur/écran tactile (TBI) par des TBI nouvelle génération.

Ecole primaire rue de Fossés : rafraichissement (mise en peinture) de l'ensemble des locaux des toilettes filles/garçons et remplacements de l'ensemble de la robinetterie des laves mains ainsi que des chasses d'eau afin que les enfants aient plus de facilités à actionner les chasses d'eau.

Ecole maternelle « Les Cygnes » remplacement dans les toilettes de l'ensemble de la robinetterie des laves main (vétustes + éclaboussures).

Bâtiment « Ancienne Poste » : accord pour l'exploitation du bâtiment en tant que Mairie provisoire puis local associatif, par la commission de sécurité (SDIS)

Eglise Saint-Michel : rendez-vous avec un expert de l'assurance Groupama afin de constater et valider les dommages d'ordre électrique causés par la foudre au mois de juin.

Annie WERNERT

- 05/07/2022 : Anniversaire VOLTZ René – 95 ans
- 23/07/2022 : Anniversaire VAN ASSCHE Marcel - 85 ans
- 25/07/2022 : Anniversaire SCHREYER Gerard -90 ans
- 27/07/2022 : Tournée fleurissement
- 28/07/2022 : Réunion avec Jimmy et Christophe pour commande fleurissement printemps (tulipes et divers)
Dossier aide sociale et demande de retraite
Réunion à la Solidarité, concernant la participation financière des habitants de la résidence seniors
- 10/08/2022 : Anniversaire OTTERMATT Gérard - 80 ans
- 16/08/2022 : Anniversaire KRAUTH Alice - 90 ans
- 19/08/2022 : Anniversaire GARY Marie Odile - 80 ans
- 01/09/2022 : Anniversaire ZILLIOX Juliette - 85 ans

Jean-Jacques KLEINMANN

- 01/07/2022 : Rendez-vous avec le cabinet géomètre GRAFF-KIEHL à l'école maternelle
Réunion de chantier rue creuse
- 19/07/2022 : Réunion de chantier rue creuse
- 23/07/2022 : Inauguration du stade de foot Léonard SPECHT de WEITBRUCH
- 26/07/2022 : Réunion aménagement foncier
Réunion de chantier rue creuse
- 27/07/2022 : Tournée fleurissement
- 08/08/2022 : Commission d'Appel d'Offres à la CCBZ - avenant voirie rue creuse

29/08/2022 : Commission d'Appel d'Offres à la CCBZ - aménagement de la rue des jardiniers à BIETLENHEIM

Clarisse REGNIER

25 juin 2022 : Inauguration de la structure périscolaire et maternelle de Geudertheim.

29 juin 2022 : Commission communication CCBZ et réunion avec les commerçants de notre marché.

30 juin 2022 : Conseil de l'école élémentaire

1^{er} juillet 2022 : Rencontre de notre CME avec les CME de Hoerdet et de Bietlenheim pour un temps d'échange sur les différents projets au Trait d'Union. Cette rencontre s'est poursuivie autour de jeux et d'un petit repas partagé.

2 juillet 2022 : Nettoyage et rangement des cabanes à lecture par le CME. Ils ont mis en place de nouveaux livres issus de dons à la médiathèque.

6 juillet 2022 : Réunion d'organisation de la marche d'Octobre Rose avec la médiathèque et le club Rando.

Réunion pour la mise en réseau des bibliothèques du territoire de la CCBZ à la médiathèque de Gries.

18 juillet et 17 août 2022 : Réunion concernant le lancement du marché.

20 août 2022 : Réunion avec les commerçants sur place pour la définition des emplacements.

3 septembre 2022 : Inauguration du marché.

Le Conseil Municipal des Enfants se rendra aux portes Ouvertes de l'usine Evna samedi 10 septembre 2022.

Dominique BLANCK

Relance de devis pour travaux :

BODET :

Changement tableau de marque Saturne, trop ancien pour mise à jour et changement console défectueuse.

Complément d'affichage salle Jupiter pour le Hand Ball pour les 2 minutes d'exclusions pour 3 joueurs

TARKET

Sol sportif salle Saturne à déformation surfacique qui devrait être compatible avec la pratique du cyclisme (sommets en attente des coordonnées de salles équipées que le cyclisme pourrait visiter / tester)

REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS

Reprises des entraînements à Espace W et premiers soucis techniques : Coupures électriques aléatoires salle Jupiter sur un différentiel qui concerne plusieurs circuits lumineux. Un électricien a été mandaté pour rechercher la panne.

Les robinets d'eau chaude coulent froid. La panne pourrait venir d'un mitigeur de la cuisine !

ONET

Rencontre avec les nouveaux responsables et débriefing de l'année passée.

Plan d'action : Changement de l'auto laveuse (déjà fait), opération de nettoyage sol des vestiaires, formation et suivie de l'agent en place etc....

BUVETTE au MARCHÉ

Problèmes de logistique :

MD ne fournira pas de bar remorque (pas assez rentable) il propose un stand démontable et une tireuse mobile.

Les questions que je me pose : Stockage, manutention garnitures, livraison boissons, frigos, vaisselles etc... Qui fait quoi ? Sachant qu'en terme de matériels les associations vont nous solliciter.

5. Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter à nouveau, pour l'exercice 2023, la DETR pour la restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie.

La consultation des entreprises est prévue au mois d'octobre 2022 et le démarrage des travaux en février 2023.

Le plan de financement relatif à ces travaux est le suivant :

Catégorie d'opérations : Equipements de service public		
Restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie.		1.714.690,00€ HT
Travaux (phase APD) hors options		
Maîtrise d'Œuvre		288.925,00€ HT
Diverses missions (SPS, CT, Etude de sol, diagnostic amiante et plomb)		18.342,00€ HT
Réserve pour aléas (fluctuation cours des matériaux ...)	10,00%	202.196,00€ HT
TOTAL		2.224.153,00€ HT
DETR attendue	40,00%	889.661,00€
ES Energies Strasbourg (produit de la revente des Certificats d'Economies d'Energie) - Estimation	1,22%	27.174,00€
Région Grand'Est CLIMAXION – Estimation	3,71 %	82.497,00€
Fonds de concours Communauté de Communes de la Basse Zorn	6,74%	150.000,00€
Participation communale (fonds propres)	48,33 %	1.074.821,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A U T O R I S E Madame le Maire à solliciter la subvention pour le projet ci-dessus.

A P P R O U V E Le plan de financement tel que décrit ci-dessus :

A U T O R I S E Madame le Maire à signer les actes relatifs à ce dossier.

6. Signature d'une convention de gestion avec l'ALEF -

Le Maire Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention de gestion de l'accueil périscolaire qui est confiée à l'ALEF (Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation) depuis le 1^{er} janvier 2016.

La participation financière de la commune prend la forme d'une subvention de fonctionnement forfaitaire déterminée en fonction de la capacité d'accueil de la structure et des périodes d'ouverture sur la base suivante :

- Jours scolaires et mercredis : capacité entre 121 et 130 enfants : 103.880 € pour une année pleine
- Petites vacances : capacité entre 31 et 40 enfants : 4.410 € par semaine (6 semaines par année scolaire)

Il est précisé que les participations de la C.A.F., versées directement à l'ALEF, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, seront déduites des sommes dues par la commune au moment du versement du solde.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention valable à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 2 ans, qui pourra être prolongée d'un an pour un motif d'intérêt général, et à verser les subventions pendant sa durée de vie selon les modalités suivantes :

- 50% en mars
- 40% en juillet
- Le solde en N+1 sur présentation du bilan de l'année écoulée

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec l'ALEF.

A U T O R I S E le Maire à verser les subventions selon les modalités énumérées ci-dessus.

7. Réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques – SDIRVE – à l'échelle de l'Alsace du Nord – Mission confiée au PETR d'Alsace du Nord -

L'enjeu climatique

Le transport est le 1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre en Alsace du Nord (35% en 2018). Les voitures des particuliers représentent un peu plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du transport (56% en 2017).

En conséquence, le Plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace (PCAET) de l'Alsace du Nord, approuvé par le comité syndical du PETR le 14 mai 2022, identifie l'écomobilité comme un des enjeux majeurs. Une action de développement du maillage du territoire en bornes de recharge est ainsi inscrite au plan d'actions du PCAET (action 1.3.10 Confortons le maillage en bornes de recharge pour véhicules électriques).

L'évolution des besoins de recharge en France

Dans un marché automobile en profonde mutation, la mobilité électrique confirme sa dynamique : 310 000 véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (HR) ont été immatriculés en France en 2021, soit une hausse de 67% par rapport à 2020. Fin 2022, le parc français devrait dépasser le million de véhicules (VE et HR) en circulation. La tendance devrait encore s'accélérer, vu la récente décision européenne d'interdire la vente des véhicules thermiques neufs à partir de 2035.

Parallèlement, le nombre de points de recharge ouverts au public a augmenté de 51% en 1 an, la France en comptant plus de 62 000 au 31 mai 2022.

Le ratio est ainsi estimé à 1 point de charge ouvert au public pour 15 véhicules électriques (VE et HR) en France en 2022, la commission européenne s'étant fixé un objectif de 1 point de charge pour 10 véhicules.

Si l'on sait que la recharge du véhicule se fait principalement au domicile des particuliers, la couverture du territoire en infrastructures de recharge ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre une adoption massive de la mobilité électrique et constitue un élément d'attractivité d'un territoire.

L'état des lieux en Alsace du Nord

Avec 63 stations de bornes de recharge et un peu moins de 170 points de charge, le ratio est également estimé à 1 point de charge ouvert au public pour 15 véhicules en Alsace du Nord. Le nombre actuel de ces infrastructures ne suffit pas pour répondre aux besoins croissants des usagers.

Par ailleurs, au-delà des coûts d'installation, les bornes occasionnent des coûts de fonctionnement non négligeables (gestion, maintenance). Il ne suffit pas de multiplier les points de charge, mais de placer les bonnes bornes aux bons endroits. Le déploiement de ces infrastructures de charge se doit ainsi d'être organisé, planifié et coordonné sur le territoire.

La réglementation

La loi d'orientation des mobilités -dite LOM- du 24 décembre 2019- a offert la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public -SDIRVE-.

L'objet du SDIRVE consiste à coordonner le développement de l'offre de bornes de recharge ouvertes au public pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local et de transit

Diagnostic de l'existant, analyses des besoins actuels et de leur évolution, capacités de raccordement, stratégie territoriale, plan d'actions à mettre en œuvre sous 5 ans... le SDIRVE, c'est aussi concerter tous les acteurs de la mobilité : Etat, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux de distribution de l'électricité, aménageurs, bailleurs sociaux, grande distribution, entreprises... afin de garantir une véritable cohérence territoriale de ces infrastructures.

Le SDIRVE comporte :

- un diagnostic
- un projet de développement et des objectifs chiffrés
- un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser
- un dispositif de suivi et d'évaluation

Si la compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) décrite au premier alinéa de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est initialement une compétence communale, l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) relève logiquement de l'échelon supra-communal, voire supra-communautaire, pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité d'un bassin de vie.

L'article R. 353-5-7 du Code de l'énergie offre la possibilité à plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics de réaliser un schéma directeur commun sur un territoire constituant un ensemble d'un seul tenant. Le schéma directeur est alors soumis pour avis, le cas échéant, à chacun des préfets concernés et pour adoption à chacun des organes délibérants de ces collectivités territoriales ou établissements publics. La mise en œuvre des actions définies dans le SDIRVE « mutualisé » demeure en revanche de la compétence de chaque collectivité exerçant la compétence IRVE dans leur ressort territorial respectif.

Par ailleurs, le SDIRVE adopté permettra aux collectivités et opérateurs privés de bénéficier du taux de réfaction à 75% sur les travaux de branchements des bornes identifiées dans le schéma directeur.

Dans ce cadre, il est proposé de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord.

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-37,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles R353-5-1 à L353-5-7,

Vu le plan climat-air-énergie territorial -PCAET- de l'Alsace du Nord approuvé le 14 mai 2022 et en particulier ses actions en matière de promotion de la mobilité durable et décarbonée,

Vu la délibération BS-2022-V-02 du PETR de l'Alsace du Nord du 2 juin 2022 actant le principe de réalisation d'un SDIRVE à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord

Vu la compétence d'organisation des mobilités détenue par les 6 EPCI membres du PETR de l'Alsace du Nord depuis le 1er juillet 2021,

Vu la compétence IRVE détenue par la commune,

Considérant l'enjeu de la mobilité électrique pour l'attractivité du territoire et la lutte contre le dérèglement climatique,

Considérant que la loi LOM crée la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur commun de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public,

Considérant que l'établissement d'un SDIRVE permettra à l'ensemble des opérateurs de mobilité électrique de bénéficier, dès lors, d'une réfaction de 75% sur le coût de raccordement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention)

VALIDE le principe de réaliser un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité du bassin de vie.

DECIDE de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation de ce schéma.

CHARGE le Maire des formalités afférentes à la présente délibération.

8. Versement d'une subvention au Basket Club pour les déplacements hors département -

Conformément à la délibération du 6 juillet 2017, fixant les critères pour le versement de subventions pour le déplacement des membres des associations, il est proposé de verser une subvention de 1.000 € à l'association de basket-ball pour ses déplacements, au titre des années 2021 et 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1.000€ à l'association de basket-ball pour ses déplacements, au titre des années 2021 et 2022

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 c/65748.

9. Versement d'une subvention à l'Association Espace W -

Point retiré de l'ordre du jour.

10. Adhésion au second groupement de commandes du Centre de Gestion pour la reliure des actes –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 1/01/2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026 ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

P R E N D A C T E de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité.

11. Signature d'une convention pour la mise à disposition de l'archiviste itinérante du Centre de Gestion pour une mission de « maintenance annuelle » –

Vu la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant pour une mission de maintenance annuelle.

Le Maire informe l'Assemblée qu'afin de réaliser l'archivage des dossiers de l'année, l'archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin a estimé qu'une intervention de 4 jours serait nécessaire.

Pour l'année 2022, les frais d'intervention sont de 350€ par jour x 4 jours = 700 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

D E C I D E la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour une mission de maintenance annuelle.

A U T O R I S E le Maire à signer les actes afférents

12. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire – article 3-2 –

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non-titulaire, à temps complet, sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à compter du 3 octobre 2022 et jusqu'au 2 octobre 2023, afin de remplacer un agent ayant sollicité une disponibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique non-titulaire, à temps complet du 3 octobre 2022 au 2 octobre 2023.

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous les actes relatifs à ce recrutement.

13. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité – article 3, I, 1° –

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non-titulaire, à temps non-complet, sur la base de l'article 3, I, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à compter du 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 31 octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique non-titulaire, à temps non-complet du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous les actes relatifs à ce recrutement.

14. Divers

Néant

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h10.

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY,



Le secrétaire,
Véronique FOURNAISE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Fournaise', written over a faint circular stamp.

Conseil Municipal Commune de Weyersheim

Séance du jeudi 08 septembre 2022

I - Délibérations :

N°52/2022	Demande d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la restructuration, rénovation et mise en conformité du bâtiment de la Mairie	Approuvée
N°53/2022	Signature d'une convention de gestion avec l'ALEF	Approuvée
N°54/2022	Réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques – SDIRVE – à l'échelle de l'Alsace du Nord – Mission confiée au PETR d'Alsace du Nord	Approuvée
N°55/2022	Versement d'une subvention au Basket Club pour les déplacements hors département	Approuvée
N°56/2022	Adhésion au second groupement de commandes du Centre de Gestion pour la reliure des actes	Approuvée
N°57/2022	Signature d'une convention pour la mise à disposition de l'archiviste itinérante du Centre de Gestion pour une mission de « maintenance annuelle »	Approuvée
N°58/2022	Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Approuvée
N°59/2022	Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	Approuvée

II - Emargement des Conseillers Municipaux :

MEMBRES	PRESENCE
ROEHLLY Sylvie, Maire	Présente
WINTER-KNECHT Didier	Présent
WERNERT Annie	Présente
KLEINMANN Jean-Jacques	Présent

REGNIER Clarisse	Présente
BLANCK Dominique	Présent
MUGLER Christelle	Présente
ACKER Dominique	Présent
ALBECKER Bernard	Présent
BLANCK Denis	Présent
BONICEL Bénédicte	Présente
FORR Bernard	Présent
FOURNAISE Véronique	Présente
GASSET Cédrine	Présente
HILD Aline	Présente
JUNG Didier	Présent
KERTZINGER Francis	Présent
RICK Stéphane	Absent excusé Procuration à JUNG Didier
SORG Fabienne	Présente
SORGIUS Christian	Présent

VATRY Edwige	Absente excusée Procuration à ALBECKER Bernard
VOGT Marie-Line	Présente
WEEBER Michelle	Présente

Le Maire,
Sylvie ROHELLY,



Le secrétaire,
Véronique FOURNAISE,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "V. Fournaise", is written over the text of the secretary's name.